



ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Bernadette MAHOUX-MARTEL Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Bernadette MAHOUX-MARTEL et Pierre-Emmanuel BOYER, Notaires associés" titulaire d'un Office Notarial à BRAM (Aude), 71, avenue Ernest Léotard, le 24 octobre 2023 il a été constaté la VENTE,

Par :

La Société dénommée **SAS HECTARE**, Société par actions simplifiée au capital de 31500000 €, dont le siège est à CLAPIERS (34830), 251 rue du Romarin Clos des Chanterelles, identifiée au SIREN sous le numéro 351 338 660 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER.

Au profit de :

Madame Marie-Thérèse Etienne Manuelle **GENDRE**, Technicien retraite, épouse de Monsieur Christian Jean Aimée **LEVASSEUR**, demeurant à MARSEILLE 8ÈME ARRONDISSEMENT (13008) 13 rue d'Israël.
Née à MARSEILLE (13000), le 2 février 1970.

Quotités vendues :

La société dénommée SAS HECTARE vend la pleine propriété.

Quotités acquises :

Madame Marie-Thérèse LEVASSEUR acquiert la pleine propriété du **BIEN** objet de la vente.

Identification des biens

Désignation

A VILLESEQUELANDE (AUDE) 11170 22 Rue des Etudes,
Une parcelle de terrain à bâtir .
Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	1719	CHEMIN DE L'ECLUSE	00 ha 04 a 51 ca
A	1739	CHEMIN DE L'ECLUSE	00 ha 00 a 49 ca

Total surface : 00 ha 05 a 00 ca

Lotissement

Le **BIEN** forme le lot numéro 9 du lotissement dénommé "LE MOULIN DE GRANELLE".

Le lotissement a été autorisé par un arrêté délivré par Monsieur le Maire de la Commune de VILLESEQUELANDE en date du 1er décembre 2021, portant le numéro PA 011 437 21 D0001.

PROPRIETE JOUISSANCE

L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **BIEN** à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les **PARTIES** déclarant que ce **BIEN** est entièrement libre de location ou occupation.

PRIX

La vente est conclue moyennant le prix principal de CINQUANTE-NEUF MILLE NEUF CENTS EUROS (59 900,00 EUR).

Ce prix s'entend taxe sur la valeur ajoutée sur la marge comprise.

Le montant de la taxe sur la valeur ajoutée sur marge fourni par le **VENDEUR** s'élève à HUIT MILLE SEPT CENT VINGT EUROS (8 720,00 EUR).

Le prix hors taxe sur la valeur ajoutée sur la marge s'élève à CINQUANTE ET UN MILLE CENT QUATRE-VINGTS EUROS (51 180,00 EUR).

Ce prix a été payé comptant et quittancé à l'acte.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A BRAM (Aude)
LE 24 OCTOBRE 2023

Maître Bernadette MAHOUX-
MARTEL

Fait à BRAM
Le 24 octobre 2023

